

ARRETÉ MUNICIPAL

OBJET : Réglementation de la circulation routière – rue des Tilleuls, Impasse du Bois, rue des Pommiers et voie de l'Isle

Nous, Maire de la Commune d'Arcey ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 Novembre 1992 modifié ;

Vu la demande d'arrêté de police de circulation de l'entreprise **ROGER MARTIN** en date du **15 juillet 2026** ;

CONSIDERANT que pour permettre **des travaux de sondages et d'inspections du sol dans le cadre des travaux de mise en séparatif** et afin d'assurer la sécurité des ouvriers et des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : À compter du 27 juillet 2026, pendant 5 jours et selon la nécessité du chantier, les travaux impacteront les deux sens de circulation. La circulation sera alternée par feux tricolores et une voie sera supprimée.

Il sera interdit de stationner et de dépasser à tous les véhicules.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée le 06 novembre 1992. Elle sera mise en place par l'entreprise, sous le contrôle de la Mairie.

ARTICLE 3 : Toutes contraventions au présent arrêté seront constatées par Procès-Verbaux des personnels de Gendarmerie ainsi que par les Agents assermentés de l'Administration et des Collectivités Locales, et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et aux extrémités du chantier.

ARTICLE 5 : - Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise **ROGER MARTIN**.

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ARCEY, le 22 juillet 2026

Le Maire
Michaël HUGONIOT

